

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2
18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

25 janvier 2022

Numéro de la délibération

22-04

Objet de la Délibération

Vote du Budget Primitif 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Yoann GILLET, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Elian LACROIX, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Claudine SEGERS, Monsieur Gilles DUMAS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA

Avaient donné pouvoir :

Madame Marie-Françoise MAQUART à Madame Aline BRUGUIERE.
Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 16 décembre 2021 et la délibération 21-29 annexée du rapport d'orientation budgétaire ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adopter le Budget Primitif du PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour l'année 2022 qui peut être synthétisé de la manière suivante :

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2
18 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation
25 janvier 2022

Numéro de la délibération
22-04

Objet de la Délibération
Vote du Budget Primitif 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Fonctionnement

Dépenses	518 836,37	Recettes	518 836,37
Charges à caractère général	115 000,00	Résultat de fonctionnement reporté	147 615,88
Charges de personnel	324 200,00	Atténuation des charges	4 100,00
Autres charges de gestion courante	39 520,00	Dotation et participation	366 608,49
Charges financières	0	Autres produits de gestion courante	12,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	Produit exceptionnels	500,00
Opération d'ordre transfert entre sections	1 878,81		
Dépenses imprévues	35 939,51		
Autofinancement	298,05		

Investissement

Dépenses	6 500,00	Recettes	6 500,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	00,00	Solde d'exécution de la section d'investissement	4 323,14
Immobilisations incorporelles	1 800,00	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 878,81
Immobilisations corporelles	4 700,00	Autofinancement	298,05

- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : **12** CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

